

D2026-142

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	CARS FAURE
Raison sociale de l'entreprise	SAS CARS FAURE
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°1 : 2014/82/0001136
Département d'établissement de l'entreprise	ISERE 38

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Modification d'un point d'arrêt : D2022-137 > modification de l'arrêt PARC TECHNOLOGIQUE OUEST 38090 VILLEFONTAINE pour La Grive A43 - ARRÊT LANE COVOITURAGE 17 CHEMIN DES MARAIS 38300 BOURGOIN JALLIEU
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	La Grive A43 - ARRÊT LANE COVOITURAGE 17 CHEMIN DES MARAIS 38300 BOURGOIN JALLIEU 45.60309834341709, 5.2324131554538615
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	PARC WALIBI 38630 LES AVENIERES - 45.619515, 5.570077

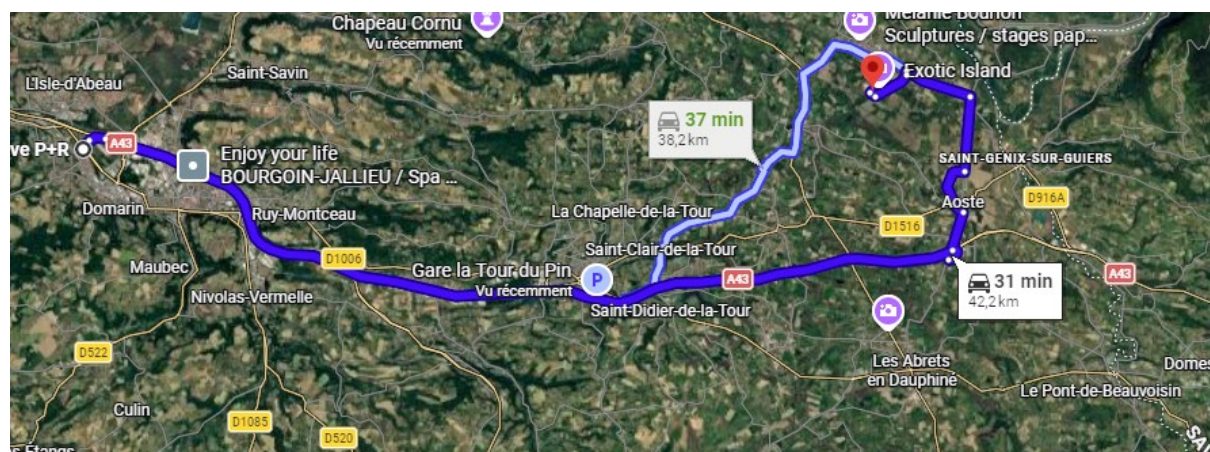
¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n°2 Nom(s) du(des) fichiers : Itinéraire La Grive aux Avenières (Walibi)
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	30 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 3 Nom(s) du(des) fichiers : Fiche horaires La Grive > Les Avenières (Walibi)

Piece n°2 : Itinéraire La Grive aux Avenières (Walibi)



Piece n°3 : Fiche horaires La Grive > Les Avenières (Walibi)

ALLER		
La Grive – Arrêt LANE Covoiturage	9h55	Quotidien
	10h30	Quotidien
OFFRE PAR TRAJET		57 places

RETOUR		
Walibi – Les Avenières	18h30	Quotidien
La Grive – Arrêt LANE Covoiturage	19h15	Quotidien
OFFRE PAR TRAJET		57 places